

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 13 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le

ID : 076-257604512-20261013-D2026_39-DE

N° ordre de passage : 6
N° annuel : D2026-39

Mise en ligne le 15/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 34

Présents : M. Denis BELLARD, M. Daniel CANU, M. Louis CAPRON, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Aldric DE MONTFORT, M. Philippe DUFOUR, M. Bernard LANGLOIS, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Philippe LENDORMY, M. Thomas MAUGER, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, Mme Virginie RICCHIUTTI, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Jessy HAMELIN, M. Matthieu HOUSAYE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Christophe LEROY, M. Clément PASQUIER, M. Jean-François SOPALSKI, M. Matthias VERDURE, M. Jean Marie CABOT, Mme Hélène ENGINGER (2), Mme Véronique BAZIRE (2), M. Hervé LECLERQ (2), M. Claude ROUSSIGNOL.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Sébastien SORTAMBOSC, M. Cyril TROHAY.

Date de convocation :
05/10/2026

Excusés : M. Noël GODEFROY, M. Guillaume LEJEUNE, M. Olivier MATEUF, M. Stanislas CAPELLE, Didier BELLIERE (2), Mme Mathilde ROUSSEL.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Daniel CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-39 : DEMANDE DE SUBVENTION DE POSTE ANIMATION BASSIN VERSANT - AESN

Monsieur le Président rappelle au comité syndical la politique des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). L'AESN peut aider concernant l'animation pour la mise en œuvre des actions bassin versant.

Cette animation concerne la définition et la programmation des actions, en particulier « Aménagements d'hydraulique douce », « Mares » et « Haies », la concertation et la définition d'aménagements sur des petits bassins versants agricoles, la définition des cahiers des charges de marché de travaux, l'élaboration et le suivi des conventions et dossiers de financement, la communication générale sur ces actions.

Cette mission est inscrite à hauteur de 0,4 ETP dans le Contrat Territoire Eau et Climat Durdent-Dun-Veules 2026-2030, mais à partir de 2027.

Pour assurer une continuité des actions sur cette thématique, il est proposé de demander la subvention d'animation pour la période couverte par le CTC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Mandate le Président afin qu'il effectue toutes les démarches administratives pour solliciter une subvention auprès de l'AESN concernant le fonctionnement du poste d'animation bassin versant pour la période 2027-2030**
- **Autorise le Président à inscrire les dépenses et recettes correspondantes dans les budgets primitifs 2027-2030**

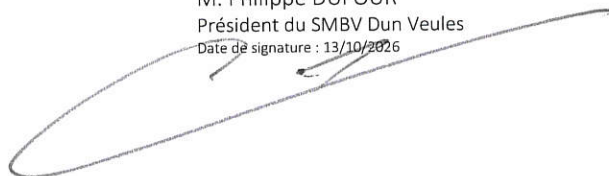
Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Daniel CANU
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 13/10/2026



M. Philippe DUFOUR
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 13/10/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr